

Conditions générales de vente

Conditions générales de ventes et de prestations associées

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente et de prestations associées ont vocation à régir toutes les ventes de produits et toutes prestations associées effectuées par Denios à des personnes agissant dans le cadre de leur activité professionnelle.

Toute commande passée à Denios entraîne, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions. Par la même, le client renonce expressément à l'ensemble de ses conditions d'achat ou tout autre document commercial, sauf acceptation expresse préalable de ceux-ci par Denios. Le fait que Denios à un moment ou un autre ne se prévale pas des présentes ne peut valoir renonciation pour l'avenir ou le passé.

2. Prix

Tous nos prix sont établis hors taxes. Les frais d'emballage et de livraison sont offerts pour toute commande concernant les produits dont les pages portent le repère

„Livraison offerte“, passée aux conditions catalogue, d'un montant supérieur à 200€HT (Conditions valables pour la France métropolitaine).

Pour une commande d'un montant inférieur à 200€, une participation forfaitaire de 15€ HT est facturée en sus. Pour les produits des pages ne portant pas le logo „livraison offerte“, ainsi que pour les livraisons hors France métropolitaine, les frais d'emballage et de livraison restent à votre charge.

La facturation est donc effectuée TVA en sus, selon notre tarif en vigueur à la date de la livraison. L'emballage n'est pas repris. Pour le matériel livré démonté, si le client sollicite le montage par nos soins, le prix du montage sera facturé en sus.

Si, par suite des conditions économiques, certains prix de notre catalogue devaient être modifiés avant la fin de sa période de validité, l'acheteur en serait informé au plus tard par notre accusé de réception de commande. La fin de cette période de validité correspond à la date de parution de l'édition suivante. Le contrat n'est définitif que par l'envoi de l'accusé de réception de commande par Denios.

3. Délais de livraison

Nos délais de livraison courent à partir de la date de l'accusé de réception de commande. Ces délais, de convention expresse, sont donnés à titre indicatif et sans engagement. En aucun cas, un retard quelconque ne saurait justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des indemnités ou pénalités, sauf clause contractuelle ou délai fixe formellement accepté par écrit de notre part. La survenance de tout cas de force majeure, tel que grèves, incendie, etc. a pour effet de suspendre nos obligations contractuelles de livraison ou autres.

En cas de report de livraison à la demande express du client, des frais de stockage lui seront facturés à compter du 30ième jour suivant la date de livraison initialement prévue sur la base de 1,5 fois le taux légal en vigueur appliqué sur le montant HT de la marchandise. Jusqu'à la date de livraison effective, les produits livrés seront considérés comme consignés et le client supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les produits concernés pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit

4. Livraison et transfert de propriété

La livraison est réputée effectuée dès que le matériel quitte l'usine ou le magasin, c'est-à-dire dès sa prise en charge par le transporteur, même désigné par nous, quelles que soient les modalités de la vente ou la destination du matériel.

En conséquence, à compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit, nonobstant les dispositions de l'article 11 relatif à la clause de réserve de propriété.

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles.

5. Réclamations

Il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes vérifications, de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce et d'exercer s'il y a lieu et dans les délais réglementaires tous recours contre le transporteur, en conformité avec l'article L133-6 du Code de Commerce. Sans préjudice des autres stipulations des présentes, la conformité de la livraison des produits sera réputée acceptée sauf réserves écrites du client à Denios assortie de la justification de la non-conformité dans le délai de 8 jours francs après réception de la marchandise.

6. Retours

Dans l'hypothèse où les produits livrés ne correspondraient pas aux attentes du client, Denios pourra, sous les réserves

ci-après énoncées, accepter le retour des produits concernés et émettre un avoir d'un montant équivalent à celui initialement facturé au titre des produits dont le retour aura été accepté (frais d'emballage et de transport exclus et déduction faite des frais de livraisons initialement engagés selon conditions exposées ci après), et qui sera porté au crédit du compte du Client. Toute acceptation de retour est subordonnée aux conditions suivantes:

- la valeur de la ligne de commande ne pourra excéder 1500 € H.T;
- le Client doit formuler, par écrit, une demande de retour du produit livré dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de la date de prise de livraison du produit concerné;
- le produit doit être rigoureusement standard, à l'exclusion de tout produit exécuté spécialement pour le Client ou de tout produit adapté à la demande de celui-ci ou ayant fait l'objet d'une prestation associée;
- les frais d'emballage et de transport à l'aller comme au retour sont à la charge du Client; si les frais „aller“ n'ont pas été indiqués sur la facture d'origine, ceux-ci seront évalués forfaitairement à 7% du montant hors taxes du produit retourné avec un minimum de facturation de 15 € hors taxes
- le produit retourné doit être dans un parfait état, sans avoir été utilisé, assorti de l'ensemble de ses accessoires et de sa documentation et dans son emballage d'origine non altéré;
- Avant de procéder au retour le client doit avoir obtenu de Denios un accord écrit. Denios lui communiquera alors les instructions à suivre et notamment un numéro de dossier à mentionner impérativement sur le bordereau de retour qui accompagne le matériel.
- le produit doit être retourné et assuré pour le retour par le Client

Le non-respect des conditions qui précèdent emportera le rejet pur et simple du retour, étant entendu que Denios ne saurait en aucun cas, supporter une quelconque responsabilité eu égard aux risques afférents au produit concerné et ce quand bien même celui-ci serait en ses locaux.

7. Conditions de paiement

Pour toute marchandise refusée sans motif valable, un forfait supplémentaire de 16,-€ pour représentation du colis vous sera facturé. Pour la tout première commande, le règlement se fait à la commande, par chèque ou virement bancaire. Dans tous les autres cas de figure, les règlements se font par chèque, virement ou traite acceptée et domiciliée à 30 jours fin de mois. Un acompte de 30% de la commande hors taxe est exigible pour toute commande supérieure ou égale à 10 000 €HT. Le paiement de cet acompte peut se faire par chèque ou virement bancaire et doit être encaissé au moment de l'enregistrement de la commande. Pour tout règlement enregistré dans les 8 jours date de facture, un escompte de 1,5 % est accordé sur le montant total Hors Taxe de la facture. Pour tout retard de règlement, une pénalité de retard d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal sera appliquée. Les sommes versées avant la livraison ont un caractère d'acompte et ne sauraient en aucun cas être considérées comme des arrhes. Elles ne donnent donc à l'acheteur aucun droit de résilier le contrat de vente.

Tout défaut de paiement d'une échéance au terme convenu ainsi que tout refus d'acceptation d'une lettre de change, lors de sa présentation, entraîne:

- d'une part, si bon semble au vendeur la suspension ou la résiliation de toutes commandes en cours,
- d'autre part, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité égale au minimum, au produit du montant non réglé de l'échéance concernée par le coefficient d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal, sans préjudice de tous dommages et intérêts,
- enfin, si bon semble au vendeur, la résiliation de plein droit du contrat de vente un mois après la mise en demeure qu'il aura faite à l'acheteur, par lettre recommandée avec accusé de réception de se conformer à ses obligations. Dans ce cas, et sans préjudice de tous dommages et intérêts, l'acheteur, outre son obligation de restituer les biens, devra une indemnité de résiliation au vendeur, fixée à 20 % du prix HT, évalué à la date de la résiliation. Cette indemnité sera imputée sur les paiements déjà reçus.

8. Garantie

Conformément à la réglementation en vigueur, toute vente de produits est soumise aux garanties légales et plus spécifiquement à la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suite du Code Civil.

Les matériels vendus par Denios sont en règle générale garantis 1 an à compter de leur date d'expédition à l'acheteur contre tous défauts de fonctionnement, cette garantie pouvant être étendue pour certains articles, suivant spécifications précisées en regard des rubriques concernées.

La présente garantie couvre exclusivement le remplacement ou la réparation, pièces et main-d'œuvre comprises, des matériels reconnus défectueux par les services techniques de Denios, seuls qualifiés pour en juger à l'exclusion

de tout autre élément du chef de préjudice direct ou indirect et notamment, les frais de transport aller et retour des matériels défectueux, ainsi que les dommages de toute nature résultant de la défectuosité ou de l'immobilisation des matériels tels que préjudice commercial, pertes d'exploitation, etc.

La présente garantie ne pourra être mise en oeuvre dans le cas où le matériel n'aurait pas été utilisé ou entretenu par l'utilisateur conformément aux usages ainsi qu'à toutes instructions d'utilisation, en cas de détérioration du matériel par l'utilisateur ou un tiers, dans le cas où le matériel aurait subi une modification ou une réparation par l'utilisateur ou un tiers, en cas d'usure normale, en cas de non paiement à son échéance exacte de tout ou partie du prix du matériel. La mise en oeuvre de la garantie n'aura pas pour effet d'en proroger la durée.

9. Spécifications techniques

Toutes les caractéristiques, dimensions, poids, etc., mentionnés dans le présent catalogue, n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications opportunes, sans préavis, sur nos matériels. Les photographies de matériels sont insérées à titre indicatif et représentent souvent le haut de gamme avec le maximum d'options.

10. Contestations

En cas de contestation quelconque, seul le Tribunal de Commerce de BERNAY est le seul compétent, reconnu et accepté de part et d'autre.

11. Clause de réserve de propriété

En application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la clause de réserve de propriété, le transfert de propriété de nos marchandises est subordonné au paiement intégral du prix nonobstant les dispositions de l'article 4. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme valant paiement qu'à la date de leur encaissement effectif, jusqu'à paiement complet, les biens ne pourront être revendus ou transférés sans l'accord préalable du vendeur. Jusqu'à cette date, les produits livrés seront considérés comme consignés et le client supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les produits concernés pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit

12. Responsabilité

Sauf dispositions légales impératives contraires:

- ✓ La responsabilité de Denios ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage,
- ✓ Denios ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard du client de tout dommage indirect tels que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice, d'image de marque ou perte de données,
- ✓ En toute hypothèse, la responsabilité de Denios à l'égard du client ne saurait être recherchée au-delà des 6 mois suivant la survenance du fait générateur de celle-ci et excéder le montant global hors taxes versé par le client au titre de la commande ayant généré sa responsabilité.

13. Validité du catalogue

Les spécifications techniques, prix et conditions de vente figurant dans le présent catalogue, annulent et remplacent ceux antérieurement publiés.

Quel que soit le soin que nous apportons à la confection du catalogue, des erreurs peuvent s'y glisser dont le client ne saurait se prévaloir à notre encontre dès lors que la rectification sera portée sur l'accusé de réception de commande: Les éléments ci-dessus précisés, demeureront valables jusqu'à la parution du catalogue suivant, sauf disposition légale contraire.

14. Informatique et liberté

Dans le cadre de son activité, Denios est amenée à collecter et à stocker des données à caractère personnel dans des conditions visant à assurer leur sécurité. Certaines de ces données sont indispensables au traitement des demandes ou commandes des clients. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données personnelles vous concernant. En sus de nos offres promotionnelles, vous pouvez être amené, par notre intermédiaire, à recevoir des offres commerciales d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous le préciser en nous écrivant à: Denios France, Hameau du Val 27550 Nassandres et en indiquant vos nom, prénom, raison sociale, adresse et numéro de client.